

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 5 JUILLET 2023

OBJET / GAIA : Demande d'intervention de l'EPFL Pays Basque – acquisition et portage du secteur Antxuberroa.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 29 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 26
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etcheleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Vincent Goytino, adjoint, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maud Gastigard, conseillers municipaux.

Procuration : M. Vincent Goytino à M. Jean-Noël Magis, M. Jean-Jacques Lassus à M. Christian Devèze, Mme Maud Gastigard à Mme Véronique Cadepond-Larronde.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Véronique Cadepond-Larronde est désignée secrétaire de séance.

M. Magis, adjoint à l'urbanisme, rappelle que par délibération du Conseil municipal en date du 12 avril 2021, la mairie de Cambo-les-Bains a sollicité l'appui de l'EPFL Pays Basque pour l'accompagner dans l'élaboration de sa politique foncière et la définition des conditions d'intervention dans les secteurs présentant des enjeux de maîtrise publique. Sur la thématique du logement, cette démarche vise à apporter des réponses aux besoins de production de logements sociaux (*locatif et accession*) à travers la constitution de réserves foncières.

À la suite du travail d'identification des potentiels fonciers, le secteur dit « ANTUXUBERROA », classé en zone 1AU dans le Plan Local d'Urbanisme, se distingue par ses caractéristiques comme un espace permettant l'émergence d'une opération d'aménagement d'ensemble. Les premières analyses dont il a fait l'objet ont par ailleurs mis en évidence l'intérêt d'une réflexion transversale préalablement à l'aménagement du site.

Pour atteindre des objectifs qualitatifs, il s'agit désormais pour la commune de prendre la main pour guider et cadrer le projet en agissant sur ses différents leviers : programmation, qualité architecturale

et insertion paysagère, financement des équipements publics, connexions avec les tissus urbains, mobilité active, prix de sortie des biens mis à la vente...

Pour se donner les moyens d'étudier les conditions de réalisation d'un projet d'aménagement d'ensemble ambitieux et décider du rythme des phases opérationnelles, la commune entend mener une action foncière publique volontariste à travers l'acquisition de ce foncier. Cette logique d'intervention doit ainsi permettre à la commune de :

- Constituer une réserve foncière support d'un projet d'ensemble d'initiative publique,
- Gérer dans le temps l'aménagement de ce secteur pour s'adapter aux besoins du territoire.

Dans cette perspective, il est proposé de solliciter l'appui de l'EPFL Pays Basque pour engager les négociations avec les propriétaires (*ou ayant(s) droit(s) concerné(s)*) de ce foncier en vue de procéder à l'acquisition et au portage foncier de la parcelle cadastrée AD 66 d'une superficie de 20 674 m² dont les conditions seront précisées ultérieurement dans le cadre d'une convention de portage spécifique.

M. le Maire propose de délibérer sur cette demande.

Oui l'exposé de M. Magis, après discussion et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE la sollicitation de l'EPFL Pays Basque en vue de la négociation, de l'acquisition et du portage foncier de la parcelle cadastrée AD 66 intégralement classée en zone 1AU du PLU,

DEMANDE à ce que les modalités conventionnelles lui soient présentées une fois celles-ci établies.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

Véronique Cadepond-Larronde
Saioko idazkaria



Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza

